

Je suis d'accord avec la façon d'agir du trésorier de la Saskatchewan. Il se sentait obligé d'essayer de financer la compagnie et, quand il a constaté que c'était impossible, il a pris les mesures qu'il fallait. Il a donné la garantie que les déposants ne souffriraient pas. Je pense qu'il reconnaît que de retirer la garantie fournie par la province aura nui suffisamment à la compagnie pour l'inciter à donner son appui aux déposants.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais seulement poser une brève question. La ministre a dit, si j'ai bien compris son discours, qu'un comité du secteur privé serait chargé d'examiner la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, de même que les activités et l'organisation de la société et de fournir des conseils à leur sujet. Elle a dit que le rapport du comité serait déposé sous peu. Peut-elle être plus précise? C'est le deuxième renflouement en deux semaines. Le cas qui nous occupe aujourd'hui n'est pas vraiment un renflouement, mais celui de la BCC a coûté pas mal d'argent. Il y a maintenant ce cas-ci. La ministre peut-elle nous promettre que le rapport sera déposé avant la présentation de l'exposé budgétaire?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne pense pas que cela puisse se faire avant la présentation du budget. Le rapport est presque prêt. La publication et la traduction prendront encore quelque temps. Je ne peux donc pas fixer de date précise. Comme j'ai travaillé dans le secteur privé, je suis toujours beaucoup trop optimiste quand je fixe des dates.

● (1630)

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question pour ma propre gouverne. Si j'ai bien compris, le cas de presque tous les déposants aura été réglé d'ici six semaines. Il y a cependant une exception, si je ne m'abuse. La direction ou les administrateurs de Pioneer Trust devront attendre la liquidation finale. Les représentants de la compagnie et leurs proches devront attendre la liquidation finale. Est-ce exact?

Mme McDougall: Il s'agit bien des dirigeants et des administrateurs.

M. Gauthier: Les dirigeants et les administrateurs?

Mme McDougall: Je le pense.

M. Gauthier: Et leurs parents?

Mme McDougall: Je m'excuse, mais je ne me rappelle pas les mots exacts. Je prendrai note de cette question et je répondrai au député plus tard.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai encore quelques questions à poser. La première a trait au ministre des Finances de la Saskatchewan. Je sais que nous avons été durs envers lui, mais je suis d'accord avec la ministre. Je connais M. Andrew depuis déjà quelque temps. Il est certes l'un des ministériels les plus brillants, sinon le plus brillant de la Saskatchewan. Je regrette que cette affaire se soit produite dans son domaine de compétence. Nous aurions exigé sa démission si nous n'avions pas eu si peur de le voir remplacé par pire que lui. Toute cette affaire, en Saskatchewan, et en particulier le rôle joué par le premier ministre provincial dans tout cela, reste à éclaircir. Certes, elle ne confirme que trop la description que l'ancien premier ministre ontarien aurait faite du gouvernement de M. Devine, à savoir que la nuit de l'amateurisme était tombée sur

les Prairies. C'est là, apparemment, ce qu'aurait dit Billy Davis.

Je voudrais revenir sur certaines déclarations de la ministre. Elle ne compte pas que la société Touche Ross termine son travail avant deux ans. Cela signifie-t-il qu'aucun rapport ne sera soumis au tribunal avant deux ans si la maison Touche Ross découvre qu'il y a bel et bien eu des irrégularités au niveau des pratiques de gestion, que nous n'en saurons rien tant que cette maison n'aura pas fini son enquête, dans deux ans d'ici?

Mme McDougall: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'éprouvais certaines difficultés avec la terminologie. Une partie de l'argent ira entre-temps aux créanciers. Il ne faut pas en déduire que si l'enquête dure deux ans, les fonds seront retenus tout ce temps-là. Les créanciers commenceront à être remboursés au prorata dès que des biens seront vendus. Il s'agira d'un processus continu. Je sais que des rapports seront régulièrement présentés au tribunal, mais je ne suis malheureusement pas en mesure de préciser ce que "régulièrement" veut dire.

M. de Jong: Monsieur le président, lorsqu'on examinera les pratiques de gestion pour voir si des irrégularités ont été commises ou non par des administrateurs ou par la haute direction, étendra-t-on l'enquête aux cadres supérieurs? Si avec des renseignements de l'intérieur, par exemple, on soupçonnait aussi de mauvaise gestion les cadres supérieurs de la société?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails, mais on chercherait à savoir qui aurait bénéficié de cette mauvaise gestion. Je ne sais pas ce que l'on entendrait précisément par là, je le regrette, mais on chercherait à le savoir.

M. de Jong: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet du rôle qu'a joué la Banque de Colombie-Britannique. Si je ne m'abuse, le 4 février, le gouvernement provincial, et même s'il n'avait pas encore pris de décision définitive, a commencé à avoir des doutes et la Banque de Colombie-Britannique a été l'une des sociétés avec lesquelles on s'est mis en rapport. Son président, M. Kaiser, a pris l'avion pour Regina pour y négocier quelque chose. Ai-je raison de croire que les choses se sont passées ainsi?

Mme McDougall: Monsieur le président, la situation de la Banque de Colombie-Britannique était plutôt inusitée, car M. Kaiser avait cherché le moyen d'étendre les activités de sa banque dans les trois autres provinces de l'Ouest. Il était à Regina à ce moment-là. Il s'est occupé de la question parce qu'il était disponible immédiatement et qu'on lui a demandé d'étudier tout de suite la situation. Je pense qu'il y a vu la possibilité de défendre ainsi les intérêts de sa société.

M. de Jong: J'ai une dernière question, monsieur le président. Quand le surintendant des assurances a examiné les dépenses et les biens de Pioneer Trust pour les dernières années, est-il tombé sur une somme d'argent qui aurait été payée à la société Decima pour faire un sondage en Saskatchewan? D'après les rumeurs qui circulent à Regina, M. Klein se serait servi des fonds de Pioneer Trust pour payer le sondage conservateur effectué en Saskatchewan par la société Decima.